



**Documents à joindre au formulaire selon l'âge de la personne demandant un changement de sexe** (*Merci de bien vouloir cocher la case qui correspond à votre situation et de nous faire parvenir les documents spécifiés selon cette dernière*).

**Dès 16 ans révolus**

- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité de la personne concernée par la demande (passeport ou carte d'identité)

*Les cartes d'identité doivent être photocopiées des 2 côtés.  
Les titres de séjours ne peuvent pas faire office de pièce d'identité.*

**Entre 12 ans et 16 ans**

- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité de la personne concernée par la demande (passeport ou carte d'identité)
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité) du/de la/des représentant-e-s légal-e-aux
- Une copie de l'attestation d'autorité parentale (si les parents sont divorcés ou non mariés).

*Les cartes d'identité doivent être photocopiées des 2 côtés.  
Les titres de séjours ne peuvent pas faire office de pièce d'identité.*

**Entre 5 ans et 12 ans**

- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité de la personne concernée par la demande (passeport ou carte d'identité)
- Une attestation médicale confirmant la capacité de discernement de la personne demandant le changement de sexe
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité) du/de la/des représentant-e-s légal-e-aux
- Une copie de l'attestation d'autorité parentale (si les parents sont divorcés ou non mariés).

*Les cartes d'identité doivent être photocopiées des 2 côtés.  
Les titres de séjours ne peuvent pas faire office de pièce d'identité.*

Dès réception de votre demande et si le dossier est complet, nous prendrons contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous.

Cependant, des documents supplémentaires pourraient être réclamés pour la suite de la formalité.

Si vous ne parlez pas couramment français, la présence d'un interprète, muni de sa carte d'identité ou passeport, sera exigée. Ce dernier ne devra pas être un membre de votre famille, votre conjoint(e) ou votre curateur(trice).

L'émolument relatif à cette formalité s'élève à CHF 75.-. Une confirmation de changement de sexe pourra être délivrée moyennant CHF 30.- supplémentaire. Le règlement devra se faire le jour du rendez-vous en espèces ou par carte bancaire.